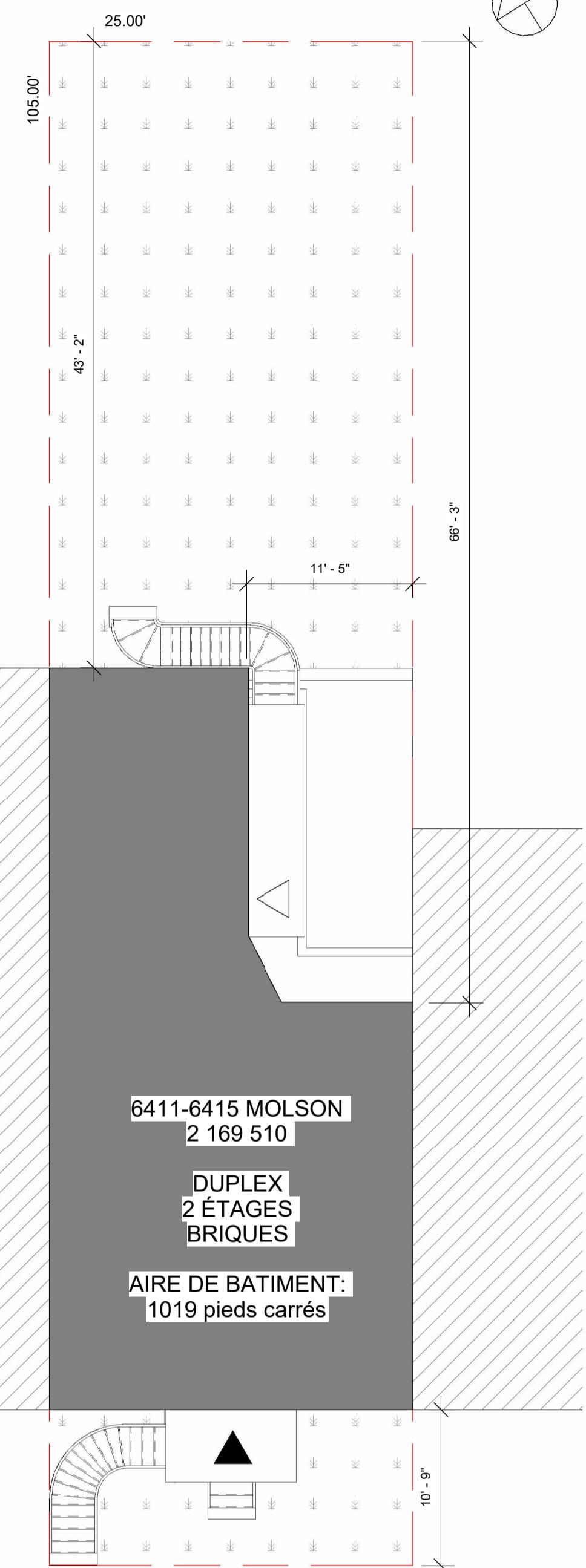




# RUELLE



RUE MOLSON

# PLAN D'IMPLANTATION - EXISTANT

---

## LÉGENDE - PLAN D'IMPLANTATION

-  ENTRÉE PRINCIPALE
-  ENTRÉE SECONDAIRE
-  BATIMENT EXISTANT
-  BATIMENT VOISIN
-  GAZON

## LISTE DES DESSINS

PAGE DE PRÉSENTATION
PLAN - SOUS-SOL + RDC EXISTANT
PLANS - ÉTAGE + TOITURE - EXISTANT
ÉLÉVATIONS EXISTANTES
COUPES GÉNÉRALES - EXISTANT
COMPOSITIONS TYPES

CÉGEP DE  
**SaintLaurent**

, avenue Sainte-Croix  
Laurent (Québec) H4L 3X7

## GÉNÉRALES:

- x d'étudiants non-destinés à la construction

preneur devra, avant de commencer les travaux:  
toutes les dimensions des dessins sur place et celles  
ditions de chantier.

de contradiction entre les plans et devis de toutes les  
nes, le code national du bâtiment en vigueur et les  
nts municipaux en vigueur prévaudront ainsi que les  
es les plus sévères.

es travaux doivent être exécutés conformément au code  
construction du Québec, le code national du bâtiment en  
t aux règlement municipaux applicables.

No	Émission	Date
----	----------	------

#### **AN CLÉ**

Journal of Oral Rehabilitation 2013; 40(12): 933-940

RÉMI RONIN

---

Digitized by srujanika@gmail.com

-6415 MOLSON

REF ID: A1000000000000000000000000000000

---

100

TE:

16-10-22

A. NAU

1/8" = 1' 0"

**GE:**

A001

A001

, avenue Sainte-Croix  
Laurent (Québec) H4L 3X7

## GÉNÉRALES:

- x d'étudiants non-destinés à la construction

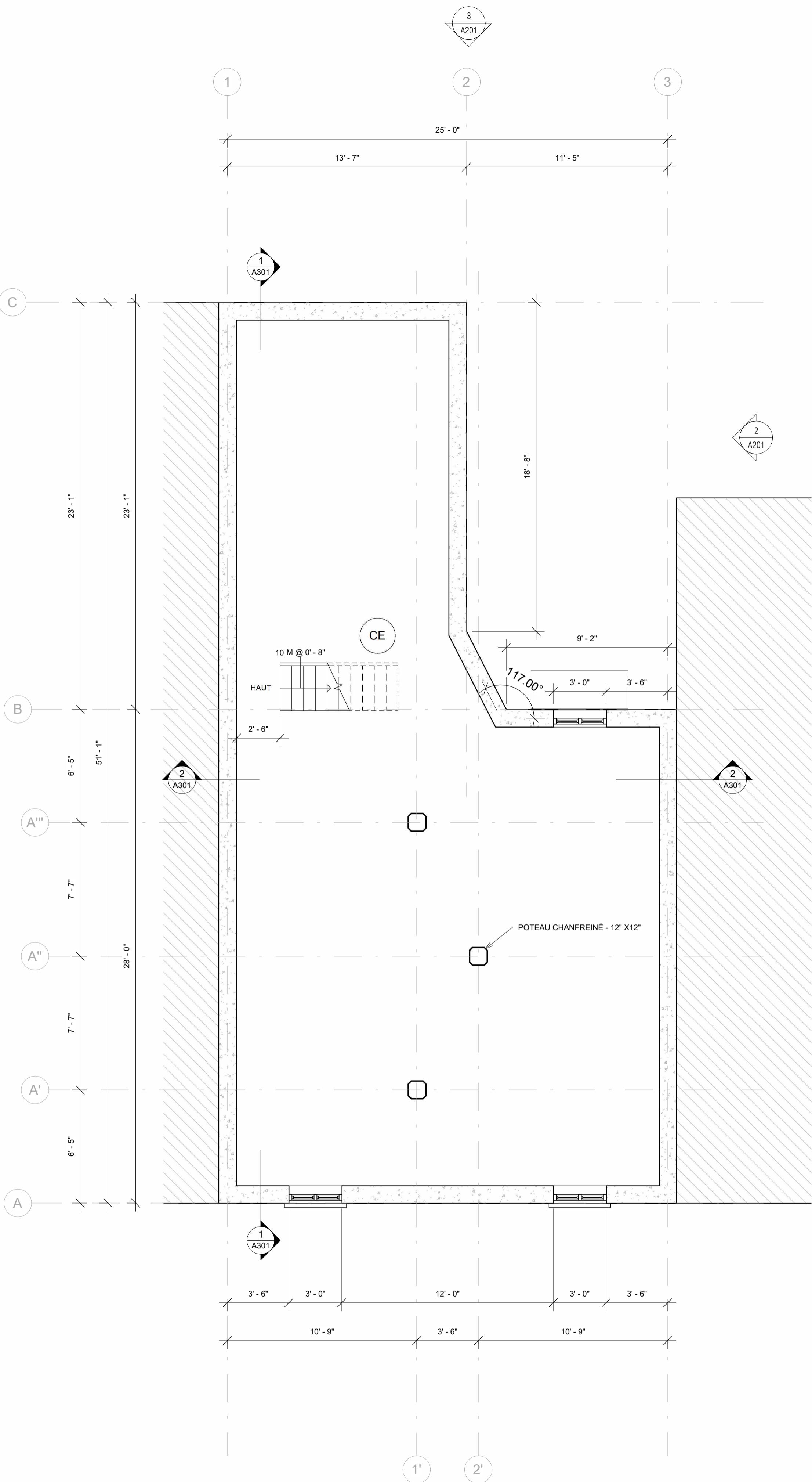
preneur devra, avant de commencer les travaux:  
toutes les dimensions des dessins sur place et celles  
ditions de chantier.

de contradiction entre les plans et devis de toutes les  
nes, le code national du bâtiment en vigueur et les  
nts municipaux en vigueur prévaudront ainsi que les  
es les plus sévères.

es travaux doivent être exécutés conformément au code  
construction du Québec, le code national du bâtiment en  
t aux règlement municipaux applicables.

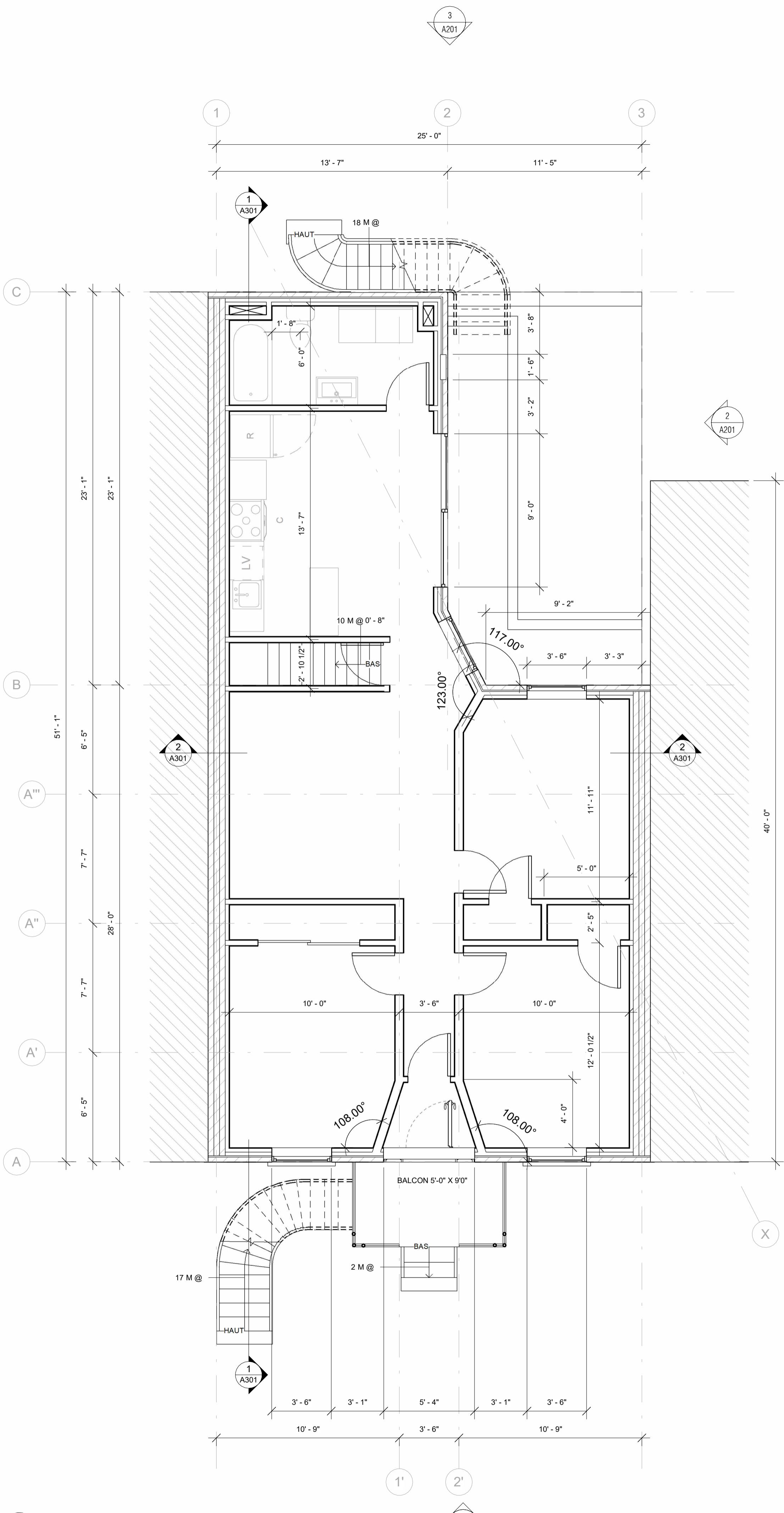
**Émission** **Date**

LÉ



**2** 00 - SOUS-SOL - EXISTANT  
A101 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

CE DESSIN N'EST PAS À L'ÉCHELLE SI LES MARQUEURS NE SONT PAS ALIGNÉS AVEC LA RÈGLE



**1** 01 - RDC - EXISTANT  
A101 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"



---

Page 1

RÉMI BONIN

10 of 10

-6415 MOLSON

---

10 of 10

---

For more information about the study, please contact Dr. John Smith at (555) 123-4567 or email him at [john.smith@researchinstitute.org](mailto:john.smith@researchinstitute.org).

---

Page 10

Journal of Oral Rehabilitation 2005 32: 103–109

E:

[View all posts by admin](#)

A101

A101

A 101

, avenue Sainte-Croix  
Laurent (Québec) H4L 3X7

## GÉNÉRALES:

- x d'étudiants non-destinés à la construction

preneur devra, avant de commencer les travaux:  
toutes les dimensions des dessins sur place et celles  
ditions de chantier.

de contradiction entre les plans et devis de toutes les  
nes, le code national du bâtiment en vigueur et les  
nts municipaux en vigueur prévaudront ainsi que les  
es les plus sévères.

es travaux doivent être exécutés conformément au code  
construction du Québec, le code national du bâtiment en  
t aux règlement municipaux applicables.

Émission	Date
----------	------

LÉ

1

RÉMI BONIN

Page 1

-6415 MOLSON

1

---

Digitized by srujanika@gmail.com

16-10-22

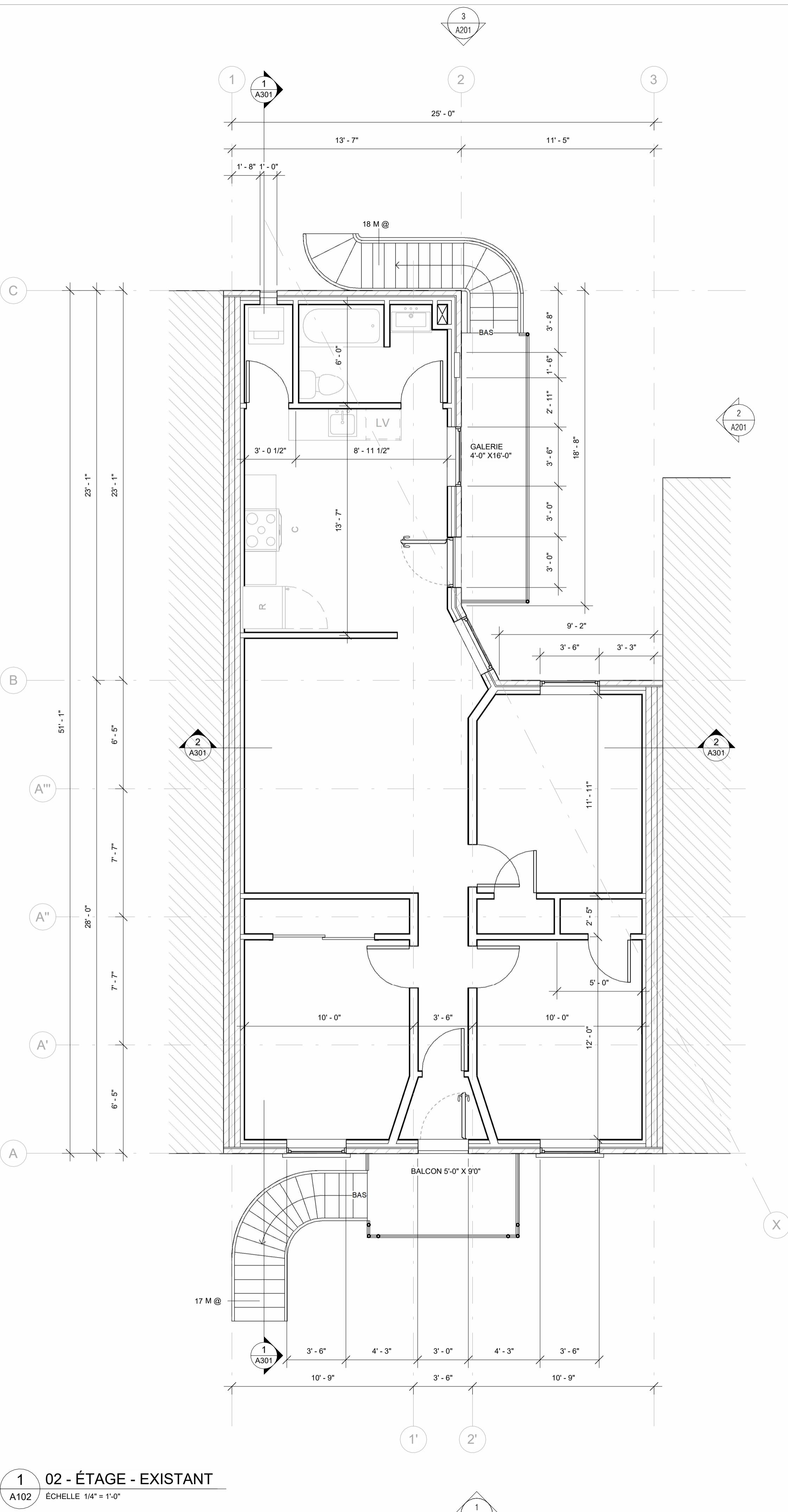
NANT(E)

A. NAUD

E:

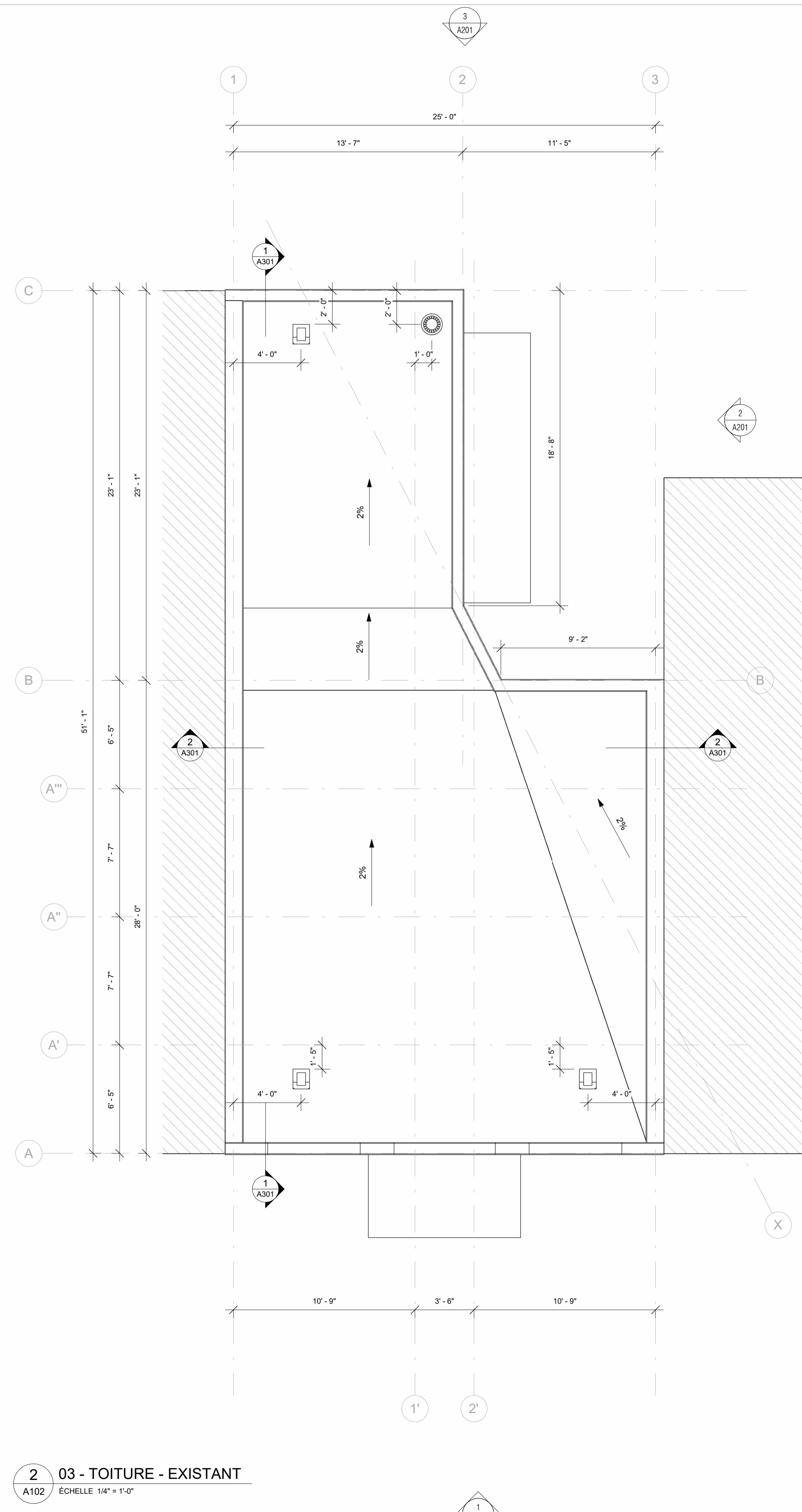
$1/4^{\circ} = 1^{\circ}0$

A102



**1** 02 - ÉTAGE - EXISTANT  
A102 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

CE DESSIN N'EST PAS À L'ÉCHELLE SI LES MARQUEURS NE SONT PAS ALIGNÉS AVEC LA RÈGLE

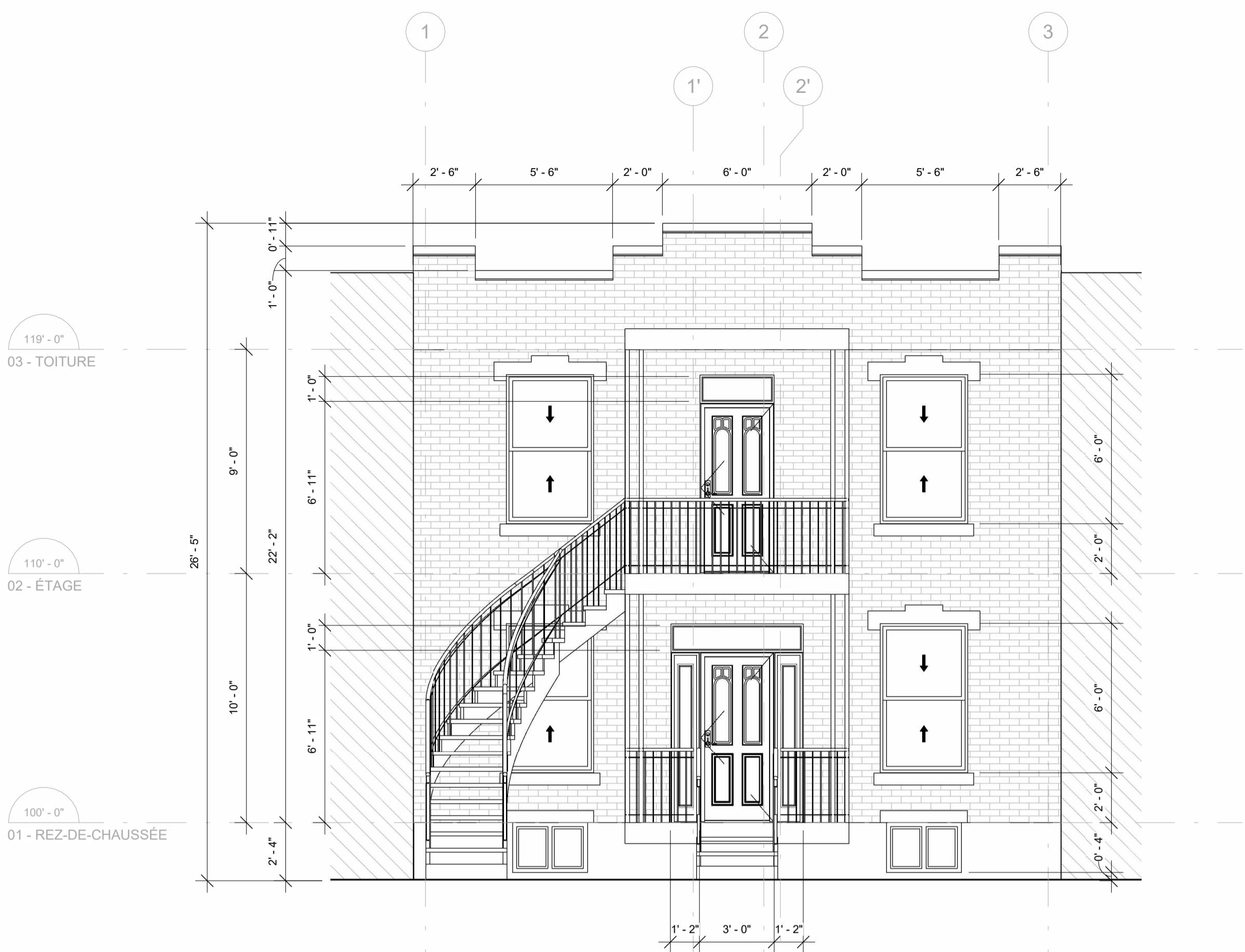


**2** 03 - TOITURE - EXISTANT  
A102 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

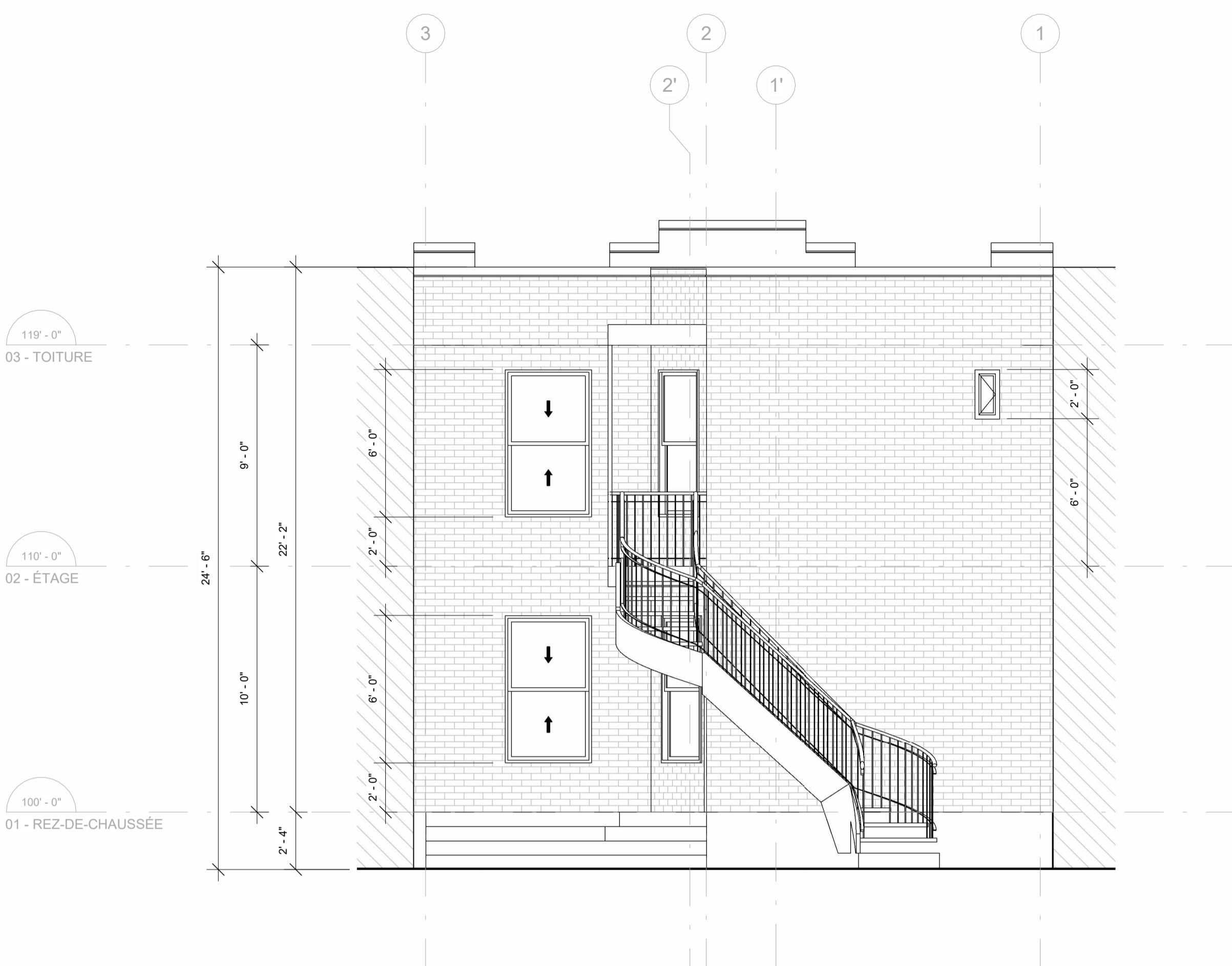
2

**A102**

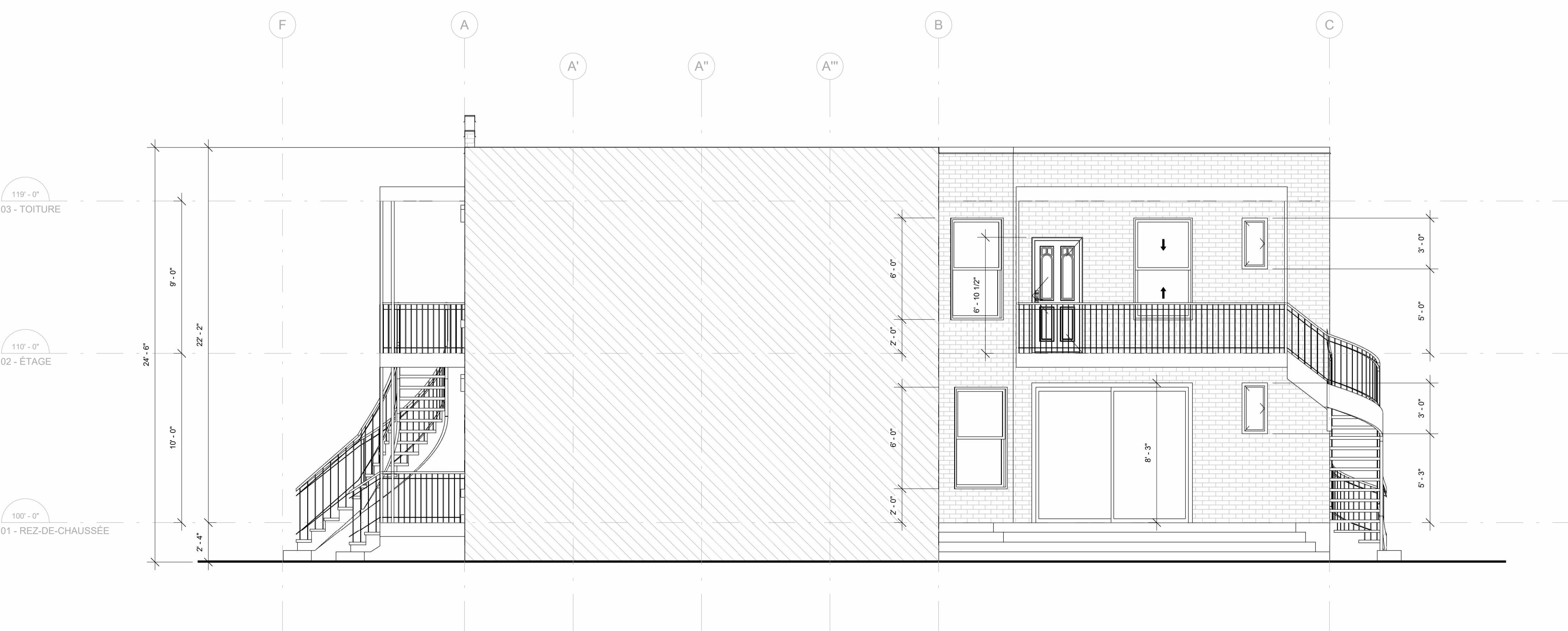
- NOTES GÉNÉRALES:**
- Travaux d'étudiants non destinés à la construction
  - L'entrepreneur devra, avant de commencer les travaux: vérifier toutes les dimensions des dessins sur place et celles des conditions de chantier.
  - En cas de contradiction entre les plans et devis de toutes les disciplines, le code national du bâtiment en vigueur et les règlements municipaux en vigueur prévaudront ainsi que les exigences les plus sévères.
  - Tous les travaux doivent être exécutés conformément au code de construction du Québec, le code national du bâtiment en vigueur et aux règlements municipaux applicables.



1 ÉLÉVATION AVANT - EXISTANT  
A201 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

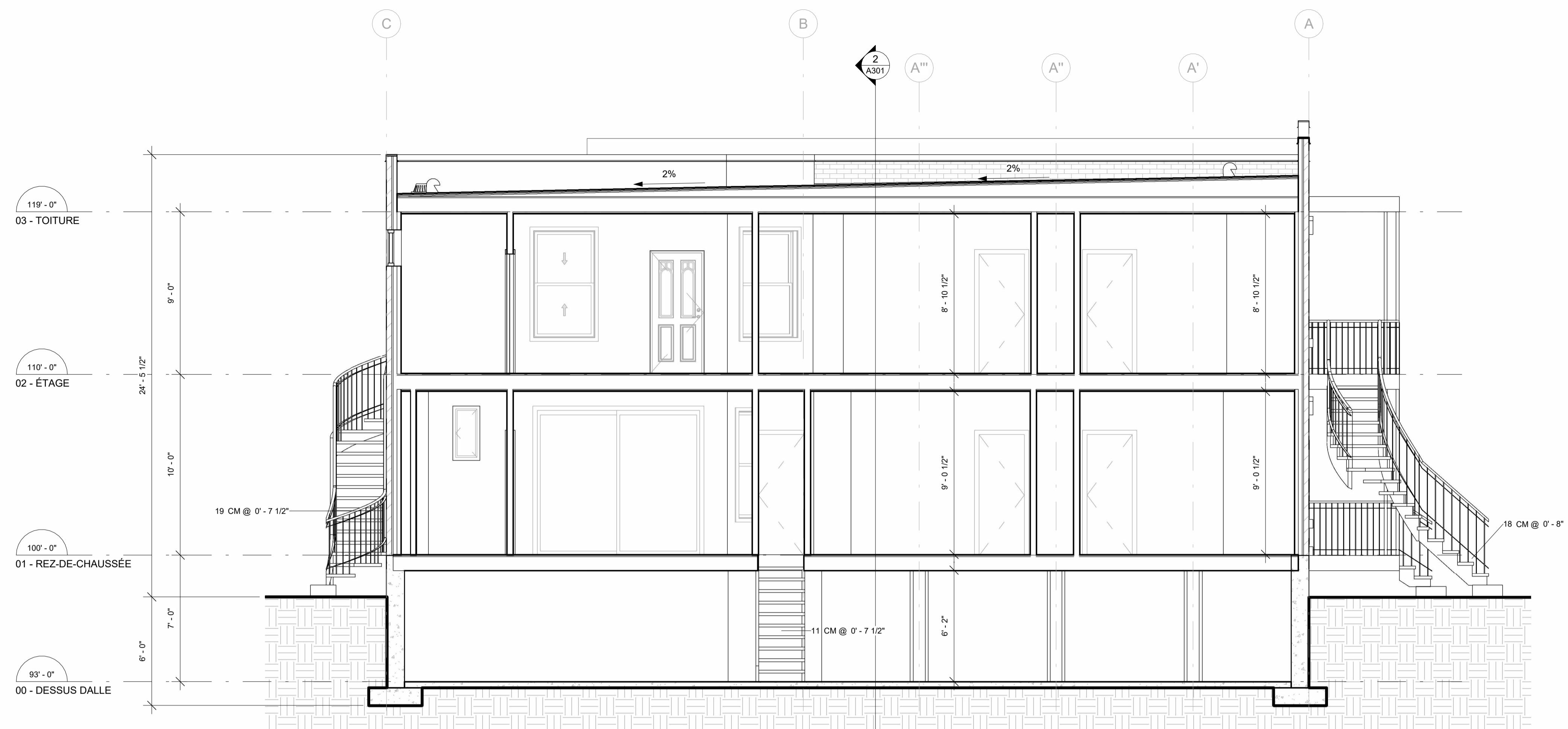


3 ÉLÉVATIONS ARRIÈRE - EXISTANT  
A201 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

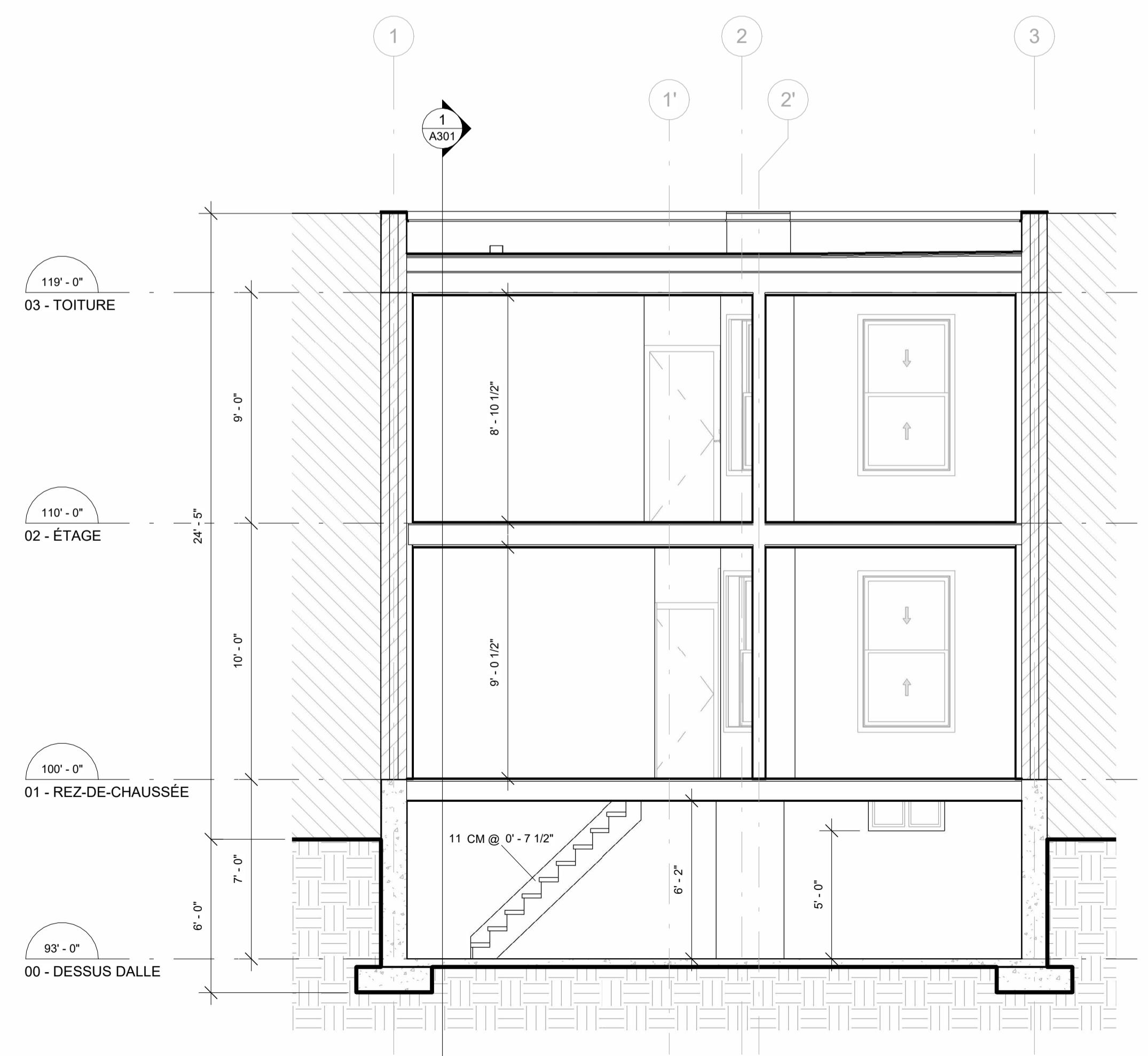


2 ÉLÉVATION LATÉRALE - EXISTANT  
A201 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

ÉTUDIANT(E):  
RÉMI BONIN  
  
PROJET:  
6411-6415 MOLSON  
  
TITRE:  
ÉLÉVATIONS EXISTANTES  
  
TP:  
221-520-TP-Partie 1-BONIN  
DATE:  
16-10-22  
ENSEIGNANT(E):  
A. NAUD  
ÉCHELLE:  
1/4" = 1'-0"  
PAGE:



**1 COUPE LONGITUDINALE - EXISTANT**  
A301 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"



**2 COUPE TRANSVERSALE - EXISTANT**  
A301 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

ÉTUDIANT(E):

RÉMI BONIN

PROJET:

6411-6415 MOLSON

TITRE:

COUPES GÉNÉRALES - EXISTANT

TP:

221-520-TP-Partie 1-BONIN

DATE:

16-10-22

ENSEIGNANT(E):

A. NAUD

ÉCHELLE:

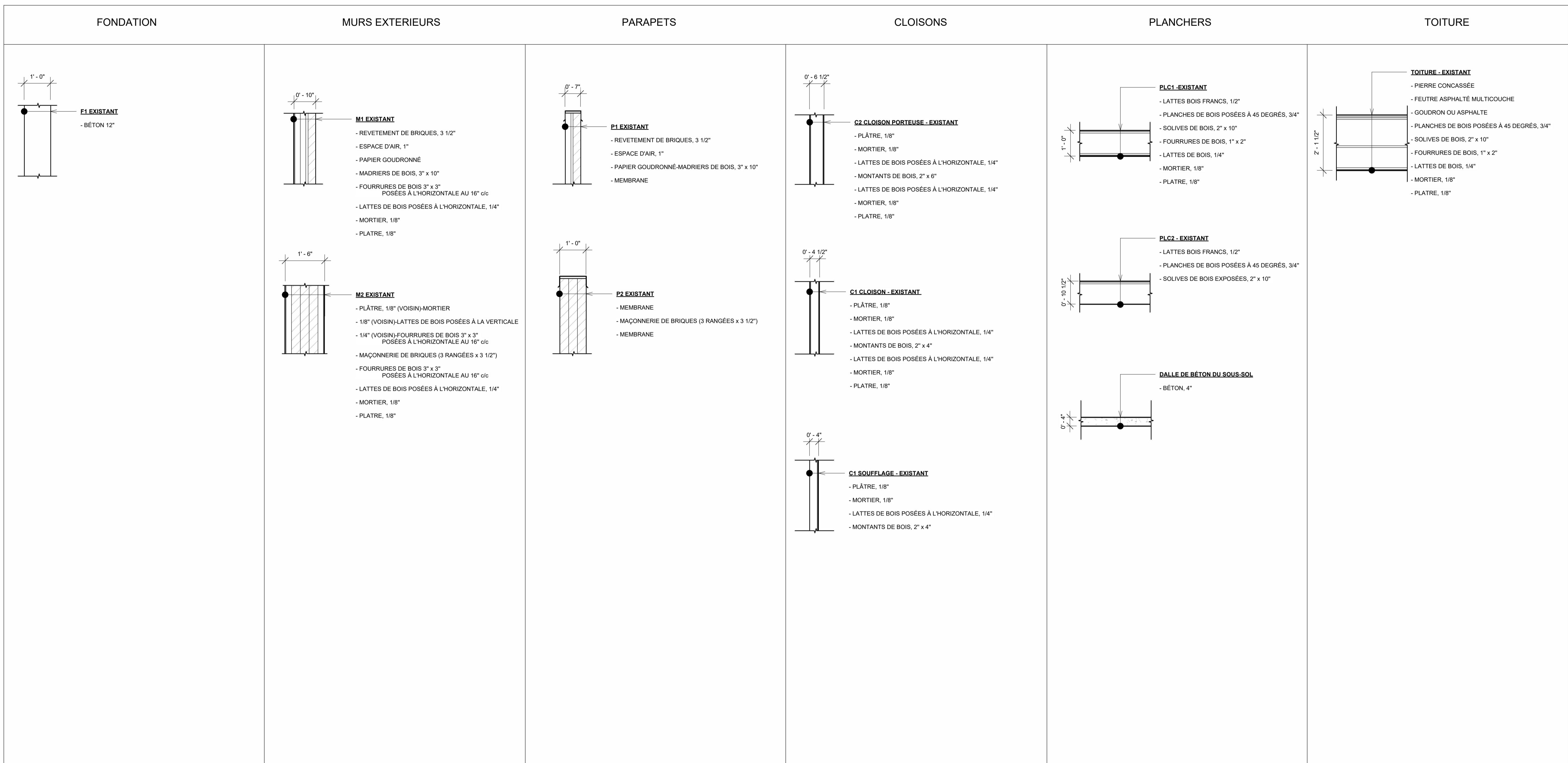
1/4" = 1'-0"

PAGE:

1

**A301**

## COMPOSITIONS TYPES



ÉTUDIANT(E):

RÉMI BONIN

PROJET:

6411-6415 MOLSON

TITRE:

COMPOSITIONS TYPES

TP:

221-520-TP-Partie 1-BONIN

DATE:

16-10-22

ENSEIGNANT(E):

A. NAUD

ÉCHELLE:

1/2" = 1'-0"

PAGE:

1

**A901**

NOTES GÉNÉRALES:  
 - Travaux d'étudiants non destinés à la construction  
 - L'entrepreneur devra, avant de commencer les travaux:  
 vérifier toutes les dimensions des dessins sur place et celles  
 des conditions de chantier.

- En cas de contradiction entre les plans et devis de toutes les  
 disciplines, le code national du bâtiment en vigueur et les  
 règlements municipaux en vigueur prévaudront ainsi que les  
 exigences les plus sévères.

- Tous les travaux doivent être exécutés conformément au code  
 de construction du Québec, le code national du bâtiment en  
 vigueur et aux règlements municipaux applicables.

No	Émission	Date
PLAN CLÉ		